



**EN WALLONIE,  
MIEUX VAUT ETRE ACTIONNAIRE PETROLIER  
QU'AGE EN MAISON DE REPOS.  
(SURTOUT SI ELLE EST PUBLIQUE!)**

*Communiqué de presse – 24 février 2006*

Pour nombre de nos concitoyens, le prix d'une maison de repos représente déjà un coût fort élevé. A titre indicatif, le prix moyen, hors supplément, enregistré par le Ministère fédéral des Affaires économiques était de 33,4 euros par jour en 2004, soit 12.191 euros par an. En charge annuelle, c'est donc un budget qui avoisine le demi-million d'anciens francs.

Afin d'éviter que ce coût n'augmente encore, dès septembre 2005, nous avons demandé au Fédéral qu'une personne âgée qui habite en maison de repos bénéficie de la même aide qu'une personne qui vit dans un logement privatif pour les dépenses d'énergie. Une demande plus que raisonnable. Le Fédéral a prévu des moyens pour intervenir en faveur de près de 3,5 millions de ménages dans le cadre des mesures mazout et gaz<sup>1</sup>. Il y a environ 0,11 million de résidents dans les maisons de repos. S'ils étaient aussi aidés, cela représenterait 3,2 % de ménages en plus.

De manière assez positive, le Fédéral nous avait répondu qu'il devait en discuter avec les Régions car les maisons de repos sont de structures collectives, de compétence régionale.

Fin décembre 2005, la concertation Région-Fédéral a lieu. Et on "oublie" les maisons de repos. Nous interpellons alors la Région wallonne. Pas de réponse écrite.

Au Parlement wallon, la Ministre de l'Action sociale invoque le fait que la Région n'intervient pas dans les dépenses de fonctionnement des maisons de repos. Sous-entendu: c'est au Fédéral à agir.

Nous écrivons à nouveau au Fédéral. Le Secrétaire d'Etat, Monsieur Jamar nous répond le 6 février 2006 que c'est aux Régions à décider. En outre, il admet que rien n'est prévu pour les structures qui se chauffent au gaz. Celles-ci sont pourtant nombreuses en milieu urbain.

23 février 2006. La Région wallonne décide d'une aide pour le non marchand afin de tenir compte de la hausse des prix pétroliers. Un vent favorable nous a amené la note au Gouvernement.

Première désagréable surprise: pas une ligne sur les maisons repos. Or la Région a sur celles-ci une compétence décrétole.

Deuxième étonnement. La note au Gouvernement wallon stipule que "*les structures déjà identifiées (...) correspondent au critère suivant: secteur non-marchand (cf. cadastre arrêté par le Gouvernement en sa séance du 23 juin 2005), relevant du secteur privé (étant entendu que les*

<sup>1</sup> 1.253.961 ménages ont sollicité la mesure mazout et 2,2 millions de ménages devraient bénéficier de la mesure gaz.

*services qui relèvent du secteur public ne bénéficieront d'aucune intervention au vu d'un mode de fonctionnement spécifique)*".

Bizarre autant qu'étrange. Le secteur de l'enseignement, tant public que privé disposera d'une aide. Il en va de même des Missions régionales pour l'emploi. Pas le reste... En outre quelle spécificité le secteur public a-t-il qui justifie cette discrimination négative?

La réalité est plus prosaïque. Primo, au-delà des discours de circonstances, les *ainés* des maisons de repos et le secteur ont été *ignorés*: dès le 23 juin 2005, ils ne figurent pas dans les projections des décideurs wallons. Secundo, le secteur public n'est pas reconnu comme partie du non-marchand. Les accords sociaux non-marchands wallons de mai dernier avaient déjà snobé le *secteur public*.

Restreindre le non-marchand au seul privé renvoie pourtant à une conception antédiluvienne de ce secteur. Elle est de nature à pénaliser les acteurs publics là où ils sont en présence d'acteurs privés.

Pendant ce temps, l'industrie pétrolière engrange des bénéfices record: 100 milliards de dollars en 2005 (+ 29,5 %)².

Du sens dans cette histoire, on en cherchera vainement. Aux termes d'un *ping-pong assez consternant* entre niveaux de pouvoir, les *ainés* des maisons de repos échouent dans un no man's land institutionnel quelque part entre Région et Etat fédéral. Ils devront *endosser* à terme le *surcoût* énergétique. Et se résoudre à ce que de leur *Région, rien ne vienne*. Ni soutien financier, ni relais à l'échelon fédéral.

Les gestionnaires des maisons de repos publiques, contre leur volonté initiale, n'auront pas d'autres choix que d'adapter leurs recettes par une augmentation des prix de l'hébergement afin de respecter l'équilibre financier qui leur est imposé par la Région wallonne!

In fine, ce sont les citoyens/résidents de ces habitations/maisons de repos qui seront pénalisés. Ce qui nous paraît inacceptable. Alors que tout citoyen belge, quels que soient ses revenus, aura bénéficié d'une réduction sur sa facture énergétique.

Claude Emonts,  
Président de la Fédération des CPAS

Personne de contact: Rombeaux Jean-Marc, Conseiller, 0473.89.96.88, jmr@uvcw.be

---

<sup>2</sup> "Les bénéfices des cinq "majors" flambent". Le Soir, 16.2.2006.